



**ARRETE DRH 2026 -.....1786**

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION  
A MADAME SABINE SAILLY –  
CONSEILLERE MUNICIPALE**

Le Maire De La Commune De Saint-Pierre,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,  
**VU** l'élection du Maire en date du 28 mars 2026,  
**VU** le tableau du Conseil Municipal du 28 mars 2026 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et plaçant **Madame Sabine SAILLY en qualité de Conseillère Municipale**,  
**CONSIDERANT** que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des conseillers municipaux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> /** - Madame Sabine SAILLY est déléguée, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **pour traiter l'ensemble des affaires relatives aux activités sportives de plein air, aux aires de jeux et aux espaces de loisirs.**

À ce titre, elle est notamment chargée, en lien avec les élus en charge du sport et des équipements sportifs :

- de promouvoir le développement des activités physiques et sportives de pleine nature ;
- de définir les orientations en matière d'aménagement et de valorisation des aires de jeux et des espaces de loisirs ;
- de veiller au respect de la réglementation en matière de sécurité sur ces sites.

**ARTICLE 2 /** - Madame Sabine SAILLY reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

**ARTICLE 3 /** – Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le 15 AVR. 2026  
Le Maire,



Le Maire  
**David LORION**

15 AVR. 2026

Notification faite le .....  
Signature

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20260416-DRHAR26\_1786-AU  
Date de télétransmission : 16/04/2026  
Date de réception préfecture : 16/04/2026